

Session Plénière du 16 décembre 2021

RAPPORT N° 21.05.01 BP 2022.

Intervention de Michel CHASSIER

Monsieur le Président, chers collègues,

Vous nous parlez, en introduction, d'une ère nouvelle après la crise sanitaire.

Ce n'est pas sans rappeler le « nouveau monde » promis par M. Macron lors de sa campagne de 2017, et dont les Français ont compris - mais un peu tard - qu'il s'agissait d'une arnaque.

Je mettais en garde, lors du débat d'orientations, contre l'euphorie d'une reprise qui n'est qu'un simple rattrapage, au prix d'un déficit public de 8,2% en 2021 et avec beaucoup d'interrogations et d'incertitudes.

Dans sa dernière note de conjoncture, l'INSEE alerte sur le fait que – je cite - « *après une embellie de l'activité à l'été, le plus souvent portée par la consommation des ménages, le climat conjoncturel s'assombrit en cette fin d'année 2021 dans les pays de la zone euro : l'inflation, les difficultés d'approvisionnement et la dégradation de la situation sanitaire freineraient l'activité au quatrième trimestre 2021. Début 2022, ce ralentissement se prolongerait dans les pays ayant déjà retrouvé leur niveau d'activité d'avant-crise, comme la France et l'Italie.* »

La France pourrait voir son PIB progresser de 0,4% au premier trimestre 2022 et de 0,5% au deuxième, très en retrait par rapport aux prévisions gouvernementales qui ont servi à construire la Loi de Finances.

Cela illustre les limites du modèle keynésien dans une économie ouverte, puisque la consommation des ménages, mais aussi des biens intermédiaires ont nourri un déficit commercial record.

Il fallait certes répondre à l'urgence conjoncturelle, mais au-delà aucune mesure structurelle, aucune véritable stratégie, si ce n'est pour reprendre timidement quelques-unes de nos propositions (réindustrialisation, relocalisations) mais avec beaucoup de retard.

De même, les prévisions lénifiantes de la Loi de Finances 2022 sont remises en cause par le FMI et la BCE, qui prédisent une période d'inflation haute plus longue que précédemment estimé, et la France ne sera pas épargnée.

Aux Etats Unis, la Réserve Fédérale envisage une réduction rapide et massive de son programme d'achat d'actifs.

Cela ouvrirait la porte à une hausse des taux d'intérêt qui inquiète la BCE, considérant que la reprise européenne est encore fragile.

Ce contexte inflationniste pourrait peser sur les dépenses de fonctionnement, qui progressent déjà de 4,6% de BP à BP, mais aussi sur les programmes d'investissement avec la hausse des coûts du BTP.

Alors que la structure des recettes n'est toujours pas stabilisée, cela devrait nous inciter à la prudence et nous obliger à faire clairement des choix stratégiques.

La Région affiche 6 grandes priorités, qui restent toutefois difficiles à retrouver dans les lignes budgétaires, c'est un constat largement partagé.

1) **Priorité à la santé.**

Tout le monde s'inquiète au sujet du GIP Pro santé et du rythme de recrutement, les présidents de département avaient récemment affiché leur scepticisme. Nous proposerons une autre méthode.

2) **Priorité à l'emploi et au développement de nouveaux modèles.**

Beaucoup d'annonces, mais il est difficile de distinguer les objectifs et les moyens d'y parvenir. Sauf que le budget consacré à l'action économique diminue de 8,1%, le budget de la formation augmente seulement de 0,4%.

3) **Priorité à la transition écologique et énergétique.**

C'est devenu la tarte à la crème des politiques de tout bord. Cet objectif se veut transversal, mais là encore la présentation est confuse. Nous aurons l'occasion de nous prononcer sur un certain nombre d'actions à l'occasion du rapport sur l'urgence climatique.

Je note au passage l'aveu de M. Godet sur le façon dont les jeunes volontaires sont endoctrinés, ce n'est pas une surprise.

Mais le budget consacré à l'environnement (chapitre 937 en fonctionnement et 907 en investissement) diminue de 8,9 %.

4) **Priorité au pouvoir d'achat et aux solidarités.**

Le chiffrage mis en avant ne concerne que les lycéens, mais la Région a toujours refusé nos propositions de réduire la part Grenelle de la TICPE ou les Cartes grises.

On peut d'ailleurs s'étonner de voir la solidarité internationale figurer dans ce chapitre !

5) **Priorité au transport collectif, décarboné et aux mobilités durables.**

Le montant exceptionnel des investissements en 2022 s'explique par le calendrier d'achat des rames TET et de la maintenance à mi-vie de rames TER, ainsi que les investissements sur les lignes capillaires.

6) **Priorité aux projets de territoires et à l'attractivité de notre région.**

Les crédits sur la ligne « territoires solidaires » diminuent de 8,5%, on nous explique que c'est lié au rythme d'engagement, mais c'est bien le risque que nous avons dénoncé.

Les territoires ruraux et les villes moyennes n'ont pas toujours la capacité financière et ne disposent pas forcément des moyens humains en termes d'ingénierie et de conduite de projet, c'est pourquoi nous avons demandé un effort particulier dans leur direction.

Voilà pour les grandes priorités, nous y reviendrons au cours du débat.



Sur la trajectoire budgétaire, vous nous parlez d'un taux d'endettement de 69,6 %.

Mais l'indicateur le plus important reste la capacité de désendettement. Vous affichez 7,8 années, mais à condition d'inclure la TICPE Grenelle en recette de fonctionnement, alors qu'elle devrait figurer en recette d'investissement. Compte tenu de ce correctif, la capacité de désendettement monterait à 8,83 années dès BP 2022, très proche du seuil d'alerte de 9%.

Il faudra donc particulièrement attentif à la trajectoire budgétaire, d'autant plus que les recettes, désormais très sensibles à la conjoncture économique, ne sont pas maîtrisables par la Région, tandis nous observons une rigidité structurelle pour une grand partie des dépenses.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que déplorer une fois encore la dispersion des moyens sur trop de politiques et d'actions qui ne font pas suffisamment l'objet d'évaluations.

Pour conclure, vous vous glorifiez du fait que la Région aille « *au-delà des compétences régionales* ».

Cette position anticipe le projet de loi « 3DS », (différenciation, décentralisation, déconcentration et simplification), sur lequel nous sommes plutôt critiques, car cette « différenciation » risque d'exacerber la concurrence entre régions, au bénéfice des plus importantes.

Le rôle de l'Etat selon nous est plutôt de garantir l'unité de la République et l'égalité des territoires. C'était historiquement la mission de la DATAR.

Mais paradoxalement on constate qu'il n'y a jamais eu autant de recettes déjà affectées à des dépenses (499 M€, 26% du budget). Cela concerne principalement les TET, le PRIC, les fonds Européens. Ce qui veut dire que dans tous ces domaines l'affectation est conditionnée par l'Etat ou l'UE et donc que la Région n'en décide pas vraiment.

Une telle situation relativise le volontarisme affiché par l'exécutif.

